

## EDITO

# Présidence du Sénat : entre loyauté et défi de la séparation des pouvoirs

Par **Israël Guébo\***

**N**ouvelle semaine, probable nouveau gouvernement, nouveau Sénat avec une nouvelle présidente nommément élue. Au-delà des débats prédictifs et divinatoires sur la composition prochaine du gouvernement, c'est surtout la nomination et l'élection de madame Kandia Kamissoko Camara qui a alimenté les discussions. Député et maire d'Abobo, sénatrice et présidente du Sénat.

Il y a, d'un côté, ceux qui saluent le parcours d'une femme politique de haut rang, sa loyauté vis-à-vis du président Alassane Ouattara, ou encore son entrée dans l'histoire en tant que première femme à la tête de cette institution. Et puis, de l'autre côté, il y a certains, parfois sarcastiques, qui la surnomment « La Surdouée » pour indexer son cumul de postes. Une accumulation de fonctions qui est une réalité et qui pose de vraies questions, non seulement au niveau de la disponibilité de la concernée, mais surtout au sujet de l'idéal démocratique de la répartition équilibrée du pouvoir.

Ce n'est pas seulement la Député-maire-sénatrice-Présidente qui est visée. Mais, elle symbolise un système d'accaparement du pouvoir par un groupe d'individus. Je ne vais pas m'étendre sur les questions de légalité ou d'illégalité évidentes qui



transparaissent. Parce que le code électoral ivoirien est clair : « *Le mandat de sénateur est incompatible avec la qualité de membre du Conseil constitutionnel et juridictions suprêmes, membres du conseil économique, social, culturel, et environnemental, de membre de cabinet ministériel, de membre de la Commission électorale indépendante et de député*

(...) » (**Chapitre 7, article 23 et suivants**).

*“à priori, il ne devrait y avoir aucune accointance entre l'Exécutif et le Législatif. A priori. Sinon, ça serait de l'inceste démocratique.”*

Petit rappel de souvenir. En 2018, son prédécesseur Ahoussou Kouadio Jeannot est élu dans la région du Bélier (Centre). Dès sa prise de fonction, en avril de cette même année, il décide de se retirer de son poste de président du Conseil Régional pour des « *convenances strictement personnelles* ». « *J'ai jugé utile de me retirer par honnêteté intellectuelle comme je l'ai fait en décembre 2010 quand le président de la République a bien voulu me nommer ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, pour éviter le conflit d'intérêts* », se justifie l'ancien Premier ministre d'Alassane Ouattara (13 mars – 14 novembre 2012) révélant par la même occasion sa démission de son poste de député, un mois plus tôt.

Cinq ans plus tard, pourquoi la même démarche ne pourrait-elle pas être entreprise ?

Oui, madame Camara est députée, même si elle ne siège pas. Même si certains contorsionnistes intellectuels veulent nous faire ingurgiter des arguments indignes de leur rang et de leur titre. Bref, avançons. Car, comme le disait quelqu'un : « *l'illégalité est actée* ».

### **Exécutif et Parlement : risque de collusion ?**

Au-delà du débat des textes, il y a un problème d'éthique voire de conflits d'intérêt.

Pour rappel, la mission du Sénat, appelé aussi la « *Chambre haute* », est « *d'adopter les lois, d'apporter des amendements ou de rejeter des textes soumis à son examen* ». Tout comme l'Assemblée nationale, « *le Sénat vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques* ».

C'est le pouvoir législatif qui fait les lois, l'exécutif qui les met en œuvre et les fait appliquer, et le pouvoir judiciaire qui les interprète et les fait respecter. C'est à ce titre que le Législatif a, dans un pays normal, le droit et le pouvoir de contrôler les actions de l'Exécutif. Cela pour aboutir à ce que Montesquieu appelle « *l'équilibre des différents pouvoirs* ». « *Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* » (Cf. L'Esprit des Lois - 1748). J'ai expliqué cette citation à mon enfant de 6 ans. Et j'ai trouvé l'allégorie belle. Je vous la partage. Imaginons que le pouvoir soit comme un grand gâteau délicieux, et les gens qui ont ce pouvoir sont comme les enfants qui veulent manger ce gâteau. Maintenant, si un seul enfant a tout le gâteau pour lui tout seul, il pourrait manger trop, et c'est injuste pour les autres. Donc, pour s'assurer que personne ne mange tout le gâteau tout seul, on peut découper le gâteau en morceaux, et chaque enfant peut avoir son propre



Répète après moi : « *contrôle l'action du Gouvernement* » ! Ce bout de phrase consacre ce qu'on appelle la séparation des pouvoirs. Car, à priori, il ne devrait y avoir aucune accointance entre l'Exécutif et le Législatif. A priori. Sinon, ça serait de l'inceste démocratique.

morceau. De cette façon, si l'un des enfants essaie de prendre le gâteau de quelqu'un d'autre, les autres enfants peuvent l'arrêter. C'est un peu comme ça avec le pouvoir. Pour éviter que quelqu'un en ait trop et en abuse, on partage le pouvoir entre différentes personnes ou groupes, et ils se

surveillent les uns les autres pour s'assurer que personne ne fait de bêtises. Cela aide à garantir que le pouvoir est utilisé de manière équitable et responsable. J'espère que c'est clair pour tout le monde.

Si donc, on part du fait que la séparation des pouvoirs est un pilier fondamental de toute démocratie et qu'elle vise à éviter une concentration excessive de pouvoir entre les branches exécutive, législative et judiciaire, alors la nomination de Kandia Camara à la tête du Sénat peut affaiblir cette séparation et remettre en question l'autonomie du Sénat vis-à-vis de l'exécutif.

*“Il lui appartient de (dé)montrer que malgré son attachement au président Ouattara, elle a la volonté et la capacité à travailler pour que le Sénat ne soit à la solde que des intérêts du peuple.”*

Le risque est grand que ses loyautés soient partagées entre les deux, compromettant ainsi son indépendance. D'ailleurs, son discours devant ses pairs à Yamoussoukro, le 12 octobre dernier, en est une preuve flagrante. L'ex-ministre des Affaires étrangères a rappelé comment « depuis près de 30 ans », le chef de l'État lui a confié « d'importantes responsabilités » dont la plus récente est la nomination comme Sénatrice. « Je voudrais donc en lui dédiant cette élection au perchoir de la chambre haute du parlement de notre

*pays, lui témoigner ma profonde reconnaissance pour tant de sollicitude, de bienveillance et de générosité à mon endroit », a-t-elle tenu à dire publiquement. De telles déclarations, légitimement exprimées, peuvent laisser présager un Sénat moins enclin à exercer une surveillance adéquate sur l'exécutif, puisque la présidente du Sénat pourrait être influencée par le président de la République à qui elle voue une loyauté et une fidélité absolue.*

L'on se rappelle, alors candidate aux élections à Abobo, madame Camara revendiquait être « en mission » par et pour le chef de l'État. En l'espèce, cela ne saurait être valable pour le parlement. Les défis qui attendent la toute nouvelle présidente du Sénat sont grands et nombreux. Pour citer le journaliste Fernand Dedeh : « elle doit vite apprendre les codes des institutions et de l'institutionnel. Ici, il faut savoir marcher sur le tapis rouge, savoir rendre les honneurs ». Mais, pas que ça. Il lui appartient de (dé)montrer que malgré son attachement au président Ouattara, elle a la volonté et la capacité à travailler pour que le Sénat ne soit à la solde que des intérêts du peuple. Ensuite, elle devra (r)assurer sur sa disponibilité à travailler efficacement dans les deux principaux postes qu'elle occupe aujourd'hui. Les chantiers institutionnels sont énormes pour un Sénat à peine né. Les chantiers de développement local le sont encore plus pour Abobo, la commune, dont elle est la première magistrate. La balle est dans ses camps.

*\*Israël Guébo a travaillé comme journaliste pour des médias ivoiriens, panafricains et internationaux. C'est un communicant, expert du numérique, qui a accompagné de nombreuses institutions nationales et internationales dans la structuration, l'optimisation et le déploiement de leur communication. Depuis plus de 20 ans, il est engagé en Côte d'Ivoire en travaillant à la transformation sociale par des formations et des actions citoyennes auprès des populations. Il est écrivain, auteur de 3 livres.*